

télévision, pendant l'émission "Press Conference") qu'il faudrait peut-être modifier la constitution...

**L'hon. M. Martin:** S'il s'agissait d'un certain plan.

**M. Knowles:** ...pour mettre en œuvre un certain régime d'assurance-santé. Je crois savoir quelle distinction le ministre établissait alors et établit encore à ce sujet. Je crois aussi qu'il a embrouillé la question en déclarant que s'il fallait modifier la constitution, on n'y parviendrait qu'avec l'assentiment des dix provinces.

Il n'a pas dit que l'assentiment des dix provinces était une condition préalable à l'adoption de l'assurance-santé dans quelques-unes d'entre elles. Il a bien dit, toutefois, que les dix provinces devraient consentir à la modification de la constitution, si le régime à appliquer était d'un certain genre. Je sais la distinction qu'il y a à faire et je pourrais en parler longuement, mais cela retarderait inutilement nos travaux. Je sais ce qui distingue un régime national d'assurance-santé d'un régime d'assurance-santé de portée nationale. Certains diront que la distinction est mince, mais elle est réelle.

Ce que je voulais dire, c'est que, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social tenant de tels propos et la question étant une arme électorale qu'on brandit d'une campagne électorale à l'autre et que nous agitions dans divers milieux, il semblait bien que nous donnions de la tête contre un mur.

Pour être franc, il m'a semblé que le gouvernement fédéral, en parlant d'unanimité, en disant qu'il fallait l'assentiment de plus de deux ou trois provinces, se disait que les provinces centrales ne seraient pas d'accord et que, partant, le projet tomberait à l'eau. Franchement, je pensais qu'il avait quelque raison de voir les choses ainsi. Il semblait bien que ni l'une ni l'autre des grandes provinces centrales ne s'intéressait à la question. Cependant, la semaine dernière, alors que la conférence fédérale-provinciale était assemblée dans la salle du comité des chemins de fer, pas très loin d'ici, il s'est passé quelque chose d'assez surprenant. Le premier ministre d'Ontario s'est uni aux autres premiers ministres provinciaux qui ont déjà manifesté de l'intérêt pour l'assurance-santé en étant, de fait, le premier à demander, lors de la conférence, que le programme de la réunion maintenant fixée au 3 octobre de cette année fasse mention d'une étude visant un programme d'assurance-santé d'envergure nationale.

Je pourrais rattacher à des considérations politiques la proposition du premier ministre d'Ontario. Nous savons maintenant qu'il y a présentement une campagne électorale dans

cette province et il y a peut-être un lien à établir entre ceci et cela; mais il n'en restera pas moins que même une fois les élections passées, l'Ontario se sera vraiment intéressé à cette question. Peu importe le parti qui sera porté au pouvoir en Ontario, le 9 juin, que ce soient les conservateurs, les libéraux ou les cécédistes, tous ont l'assurance-santé à leur programme. Voilà pourquoi, à quelque parti qu'appartienne le gouvernement qui représentera l'Ontario à la conférence fédérale-provinciale ici en octobre, ce gouvernement sera engagé à appuyer la réalisation d'un programme d'assurance-santé d'envergure nationale auquel le gouvernement de cette province s'est montré intéressé.

Je me permets de dire ici que personne ne prétend que l'assurance-santé devrait être administrée au centre pour le compte de toutes les petites localités et de tous les villages du pays. Tout le monde est d'avis, ainsi que l'indiquent bien les Livres verts de 1945, que l'administration d'un tel programme devrait relever des provinces.

Un nombre de plus en plus grand reconnaissent en principe qu'il appartient au Gouvernement de prendre les mesures financières et autres qui permettront aux gouvernements provinciaux de mettre à exécution un programme d'assurance-santé, mais c'est le gouvernement fédéral qui doit s'en charger.

On pourrait s'étendre longuement sur ce qui s'est produit la semaine dernière. Les conséquences en sont multiples. Les aspects politiques intéressants en sont nombreux. Sans aucun doute, il en sera question sur les tréteaux en Ontario au cours des quatre ou cinq prochaines semaines. Cependant, un résumé objectif des événements survenus la semaine dernière laisserait entendre, selon moi, que nous avons accompli quelque progrès; je parle de ceux d'entre nous que la cause de l'assurance-santé intéresse en elle-même.

Je me propose principalement, en soulevant cette question à cette étape, de prier le Gouvernement de se préparer à prendre l'initiative dans ce domaine au mois d'octobre. Je suis heureux de ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social me fasse l'honneur d'être présent et de s'intéresser à mes propos. J'espère que le gouvernement fédéral sera vraiment disposé, sans excuse, à saisir la conférence le 3 octobre de tous les renseignements indispensables, à la lumière desquels notre pays pourrait entreprendre un programme national d'assurance-santé. Je suis d'avis que le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative, conformément aux principes énoncés au Livre vert de 1945, afin de permettre aux provinces intéressées de mettre un projet de cette sorte